Attentats de Trèbes et Carcassonne : 6 mois à 4 ans de prison pour les sept accusés (MàJ : jugés en appel, Marine P. et Samir M., proches du terroriste, voient leur peine alourdie à 10 et 12 ans. Baghdad H., entre-temps expulsé au Maroc, absent à l'audience)

07/10/2026 à 23h21



07/10/2026

Les deux condamnés, qui comparaissaient libres, ont été incarcérés à l'issue du prononcé du verdict de la cour d'assises de Paris mercredi.

Le Monde

La cour d'assises de Paris a condamné mercredi en appel à 10 ans et 12 ans de détention deux accusés liés aux attentats de

Trèbes (Aude) et Carcassonne en 2018 qui avaient fait quatre morts dont le gendarme Arnaud Beltrame. La peine est beaucoup plus lourde qu'en première instance : Marine Pequignot, la petite amie de l'assaillant Radouane Lakdim, avait été condamnée à cinq ans de prison dont deux avec sursis, alors que Samir Manaa, qui avait accompagné ce dernier acheter un couteau, avait écopé de trois ans d'emprisonnement.

Un troisième accusé, Baghdad H., l'ami qui n'avait pas dénoncé l'assaillant selon l'accusation, avait également fait appel de sa condamnation à trois ans d'emprisonnement dont deux avec sursis, mais il ne s'était pas présenté devant la cour: il a entre-temps été expulsé au Maroc après le retrait de son titre de séjour en France, et n'a pu depuis être localisé.

La cour avait décidé de disjoindre son cas pour un éventuel procès ultérieur. (…)

Le Figaro

Les quatre victimes des attentats, quinze personnes ont été blessées.



23/02/2024

Procès des attentats de Trèbes et Carcassonne : des peines de six mois à quatre ans de prison pour les sept accusés (…)

Le Figaro

> *Les accusés sont condamnés à des peines de 6 mois à 4 ans de prison fermes, soit des condamnations nettement inférieures aux réquisitions du parquet national antiterroriste. Aucun des accusés qui comparaissait libre ne retourne ce soir en détention.*
>
> *— Charlotte Piret (@ChPiret) February 23, 2024*

(…) Accusé de détention d'armes non autorisées, **Sofiane Manaa a été condamné à 12 mois de prison assortis d'un sursis de 6 mois** avec une interdiction de porter une arme sur une période de 10 ans.

Baghdad Haddaoui, l'un des meilleurs amis de Radouane Lakdim, a quant à lui été **condamné 3 ans dont 2 ans avec sursis**. La cour demande des soins, l'interdiction de porter une arme avec maintien en détention.

Concernant **Ahmed Arfaoui**, le beau-frère du terroriste, le ministère public avait demandé une peine de 12 mois dont 8 avec sursis mais coupable de soustraction de preuves. Il a été acquitté du chef d'association de malfaiteurs terroriste. La cour l'a **condamné à 3 ans de prison**.

Reda El Yaakoubi, lui, a été **condamné à 4 ans de prison**, avec les peines complémentaires d'interdiction de porter une arme sur 10 ans et une interdiction de séjour de Carcassonne pendant 5 ans. Il est acquitté de l'association de malfaiteurs terroriste.

Âgé de 24 ans, **Sofian Boudebbouza a été condamné à la peine de 4 ans de prison dont 2 ans assortis d'un sursis probatoire sur 3 ans** avec obligation de trouver un travail, l'interdiction de porter une arme.

Samir Manaa, l'ami qui a accompagné Radouane Lakdim acheter le couteau servant à tuer Arnaud Beltrame, a été condamné à 3 ans de prison, une interdiction de porter une arme sur période de 10 ans. L'association de malfaiteurs terorriste n'a pas été retenue mais requalifiée en transports et détention d'arme.

Pour **Marine Pequignot, la petite amie du terroriste, la cour a décidé de la condamner à 5 ans de prison dont 2 ans assortis d'un sursis probatoire**. La cour ordonne un suivi socio judiciaire pendant 5 ans pour association malfaiteurs terroriste. Elle est la seule à être condamnée pour ce chef d'accusation. (…)

L'Indépendant

20/02/2024

Des peines allant jusqu'à 11 ans de prison ont été requises mardi à l'encontre des sept accusés jugés depuis cinq semaines devant la cour d'assises spéciale de Paris au procès des attentats de Trèbes et Carcassonne, qui ont fait quatre morts le 23 mars 2018. (

TF1 Info

30/01/2024

L'audition ce mardi de **la mère de Radouane Lakdim** n'a pas permis de comprendre ce qui a mené son fils à tuer quatre personnes, le 23 mars 2018 à Trèbes et Carcassonne. Devant la cour d'assises spéciale de Paris, **ses pertes de mémoires et versions divergentes ont même agacé**. (…)

Le Dauphiné Libéré

(…) Chaïma *[sœur de Radouane Lakdim]*, 17 ans à l'époque des faits, 23 aujourd'hui, n'a pas plus de souvenirs : "Ce ne sont pas des événements qui vous ont marquée ?", s'étonne le président Laurent Raviot, qui a tenté, question après question, de tirer un semblant de début d'explications. Sans succès. (…)

Des éléments apparus lors des auditions de gardes à vue ont aussi été chassés des mémoires : le couteau et le sabre sous le lit de Radouane Lakdim, un sac de munitions, "je ne sais plus". "**Vous en voyez tous les jours, des couteaux, des sabres, des munitions, pour oublier ça ?**", s'étonne l'avocate générale Alexa Dubourg.

Sur une éventuelle radicalisation, elles ne savent rien du tout non plus : Chaïma n'avait de toute façon pas accès à ses comptes sur les réseaux sociaux. Sa mère n'a pas remarqué non plus, "pour moi, il pratiquait juste plus". **Le EI pour Etat islamique gravé sur une dépendance du jardin ? La mère ne sait pas lire, la sœur ne sait pas ce que c'est** : "On a pas les mêmes centres d'intérêt". **Le président s'agace** : "Ne vous moquez pas de moi". (…)

Le grand mystère, c'est ce déplacement à Trèbes des deux sœurs, Chaïma et Nassima, à une heure où l'identité du

terroriste n’est pas encore connue, que la jeune femme est restée bien incapable de justifier, malgré les suppliques d’un Franck Alberti qui ne voulait pas raconter “le détachement” de cette témoin à ses clients.

Alors la réponse, c’est peut-être Ahmed Arfaoui, beau-frère de Lakdim, qui l’a donnée, par la voix de son avocate Me Emmanuelle Franck : “**En fait, personne ne pouvait s’imaginer qu’il commettrait un attentat. Mais quand l’attentat s’est produit, tout le monde s’est dit que c’était lui**“.

L’Indépendant

29/01/2024

(…) Dans la voix de cette mère, on entend presque les intonations du fils disparu et, sans doute, ce qu’il a pu penser dans ce dernier combat : *« Arnaud, il ne s’est pas sacrifié. Il a combattu le terrorisme. Il n’a pas été lâche, il a combattu.* […] *Je l’imagine, très sûr de lui, dire : “Je vais l’avoir, je vais sauver la France, il est temps de se réveiller, y en a marre de ce laxisme et de se faire bouffer.” »* Quand son fils avait été affecté à la gendarmerie de Carcassonne, Nicolle Beltrame pensait qu’il allait *« être tranquille »*. Elle a compris, comme les employés du Super U passés juste avant elle à la barre des témoins, que ce ne serait pas le cas : *« Je ne croyais pas que Trèbes puisse être frappé »* par un attentat, dit-elle. Elle enchaîne : *« Il est temps de se réveiller. Il me disait : “Maman, ma famille, d’accord. Mais d’abord ma patrie… On va se bouger… On n’est pas des assistés…”* […] *Depuis, je porte son image. Je vais vers la nature, l’océan, les vraies valeurs. Prenez donc de son courage et de sa façon de vivre »*…

Damien Beltrame, le frère cadet, ne dit pas autre

chose : *« Pour moi, ce qui compte est qu'il n'est pas mort en victime mais en combattant. Il s'est battu. Il était sûr de lui. Il s'est dressé contre le terrorisme islamiste qui avait déjà fait tant de dégâts en France et qui continue d'en faire. La question, maintenant, c'est ce que l'on peut faire, ce qui doit être fait. »*

Et comme pour faire entendre une dernière fois le héros, le frère, fier, a encore un mot : *« Si* [Arnaud Beltrame] *était encore là aujourd'hui, il serait fier s'il avait su que des gens, après tout ça, se sont engagés dans la gendarmerie, dans l'armée, chez les pompiers… Pour sauver des vies ! Là, on peut dire qu'Arnaud a gagné. »*

L'OBS

Dans une tirade aux accents politiques, la mère d'Arnaud Beltrame a elle aussi appelé les pouvoirs publics à « se réveiller » contre cette « cochonnerie de terrorisme ». « Il y en a marre de ce laxisme, tonne-t-elle. Arnaud avait des valeurs fondamentales qui manquent à la France. Sa vie, c'était la patrie. La famille, bien sûr, mais surtout la patrie […] Quand on voit quelqu'un se faire agresser, on se bouge. On n'est pas des assistés. » La mère du gendarme devenu héros a ensuite réclamé à la cour de « punir sévèrement tous ces terroristes », en référence aux accusés dans le box. Tout en assurant « faire confiance à la justice ».

Le Point

(Merci à Loia.)

23/01/2024

- Lors de la première journée, le récit du parcours de

Radouane Lakdim le 23 mars 2018 a été retracé. Le terroriste est décédé lors de l'assaut mené par les forces de l'ordre dans le Super U de Trèbes.
- Ce mardi matin, il a été notamment question de la propagande et des techniques de recrutement de l'État islamique.
- Trois gendarmes qui sont intervenus durant cette journée meurtrière ont témoigné à la barre.

(…) Il était absent lors du premier jour d'audience. Le président avait demandé un mandat d'amener. Ainsi, Baghdad Haddaoui a été interpellé à Saint-Etienne et sera présent pour la suite du procès. (…)

L'Indépendant

22/01/2024

- L'audience a débuté à 10 heures ce lundi matin.
- Le procès a lieu dans la cour d'assises spéciale à Paris, dite la salle des "grands procès" où a eu lieu celui des attentats des du 13 novembre 2015, de Nice et du Mediator.
- Sept accusés sont jugés notamment pour association de malfaiteurs terroriste et de délits connexes. L'auteur des attentats, lui, est décédé lors de l'assaut du GIGN le 23 mars 2018 dans le Super U de Trèbes.
- Quatre hommes sont décédés lors des attentats de Carcassonne et de Trèbes : Jean Mazières, Christian Medvès, Hervé Sosna et le colonel Arnaud Beltrame.
- Marielle Beltrame, la femme d'Arnaud Beltrame, le militaire qui s'était substitué à une otage du Super U, a annoncé qu'elle n'assisterait pas au procès. *"De l'ordre du trop traumatisant à revivre*" a-t-elle indiqué

à nos confrères de Midi Libre.

- La mère du militaire sera, elle présente. *“Je ne sais pas quoi en attendre. Lundi, je serai sur place et après, je verrai au fil des jours”*, a-t-elle annoncé à RTL. (…)

L’Indépendant

Procès des attentats de Trèbes et de Carcassonne : qui sont les sept accusés renvoyés devant la cour d’assises spéciale de Paris ? (…)

Samir Manaa, 28 ans, est le plus proche ami de Radouane Lakdim dans ce dossier. Les deux hommes traînaient ensemble dans le quartier Ozanam de Carcassonne pour y faire du sport et, selon l’accusation, du trafic de stupéfiants. (…) selon les magistrats antiterroristes, *[il a conduit le terroriste]* dans une armurerie, deux semaines avant les faits, pour y acheter un couteau, utilisé pour égorger le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame. (…)

Marine Pequignot a rencontré Radouane Lakdim à l’âge de 14 ans – il en avait 22 – puis s’est **convertie à l’islam**. Pour l’accusation, la jeune femme partageait la même vision radicale de la religion, puisqu’elle projetait de se rendre en Syrie, et ne pouvait, non plus, ignorer la volonté de Radouane Lakdim de passer à l’acte. (…)

Le troisième accusé renvoyé pour association de malfaiteurs terroriste criminelle, **Sofian Boudebbouza**, 25 ans, a déjà été condamné quand il était mineur pour avoir projeté de se rendre en zone irako-syrienne en 2017. Il sera cette fois-ci jugé pour avoir fourni un soutien intellectuel à Radouane Lakdim. Les deux hommes ont commencé à échanger sur un forum de discussion acquis à l’idéologie jihadiste, trois mois avant les attentats. (…)

Ahmed Arfaoui, 28 ans, comparaît également pour AMT

criminelle, alors que le Pnat avait requis son renvoi pour non-dénonciation de crime terroriste et soustraction de preuves. Beau-frère de Radouane Lakdim, il se voit reprocher de s'être *"abstenu de dénoncer aux autorités judiciaires"* le frère de sa femme, alors qu'il avait *"parfaitement connaissance"* de sa radicalisation et de son *"projet criminel"*. Après les attentats, il a choisi pour photo de profil WhatsApp une image où figure Radouane Lakdim, avec la mention *"Dieu le garde"*. Il est aussi accusé d'avoir nettoyé le domicile des Lakdim le jour de l'attentat, emportant un sac volumineux avec lui avant une perquisition des policiers. (…)

Le cinquième accusé renvoyé pour association de malfaiteurs terroriste criminelle est **Reda El Yaakoubi**, placé sous contrôle judiciaire. Cet homme de 34 ans est présenté par l'accusation comme le leader du trafic de drogue dans le quartier Ozanam de Carcassonne. Selon le Pnat, il a fait travailler pour son compte Radouane Lakdim, sans ignorer lui non plus son *"adhésion aux thèses mortifères de l'EI"*. En cela, il lui a *"donné accès à des moyens financiers et à des armes permettant la préparation et la réalisation de son projet d'attentat"*. (…)

Deux autres hommes, également sous contrôle judiciaire, seront quant à eux jugés pour des délits connexes. **Sofiane Manaa**, le frère de Samir Manaa, comparaîtra pour détention d'armes, alors qu'il était mis en examen lui aussi pour AMT criminelle. (…)

Baghdad Haddaoui est quant à lui renvoyé pour non-dénonciation de crime à caractère terroriste. Selon les juges d'instruction, cette connaissance de Radouane Lakdim disposait *"d'informations"* au sujet de sa *"possession d'armes"* et de sa *"volonté de passage à l'acte"* mais n'a pas prévenu les autorités. (…)

France Info

Vous pouvez aussi lire :

https://www.fdesouche.com/2024/01/24/proces-beltrame-lenquete-montre-que-le-parrain-de-la-cite-du-terroriste-etait-en-relation-etroite-avec-le-delegue-du-prefet-de-laude-qui-le-renseignait-sur-des

Qui est Redouane Lakdim le terroriste abattu à Trèbes ? Un islamiste d'origine marocaine récemment sorti de prison (MàJ)